

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230902

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Montaillé en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

19 septembre 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Date d'affichage

19 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 32

Votants : 37

Étaient excusés :

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. FOUCAULT Yves

M. GRÉMILLON Patrick

M. LEDIEU Christophe donne pouvoir à DAVID Isabelle

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à FLAMENT Dominique

M. MORIN Sébastien

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à GUIBERT Aris

M. POTTIER Louis

Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à STERBA Éléonora

Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant VICTOR Thierry

Mme RENARD Candy

Madame JUMERT Annie est nommée secrétaire de séance.

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022

La Direction Départementale des Territoires est chargée de mettre à jour la base de données départementale des services publics d'assainissement (collectifs et non collectifs).

Elle doit également établir chaque année une synthèse des données d'exploitation.

Pour récolter ces données, un site internet : www.services.eaufrance.fr a été mis en ligne.

Dans le cadre de sa compétence Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes vient de déclarer ses données pour 2022.

Cette saisie a permis de produire deux rapports sur le prix et la qualité du service (**annexe 2 pour l'ex Pays Calaisien et annexe 3 pour l'ex Val de Bray**), le Code Général des Collectivités Territoriales l'impose par son article L.2224-5.

Les différents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les deux rapports sur le prix et la qualité du service,
- **DECIDE** de les mettre en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 septembre 2023

Le Président,

Michel LEROY

*COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS*